

*Fiscalité des investisseurs et des détenteurs de portefeuille
Bitcoin et autres cryptomonnaies*

Paris, le 9 novembre 2017



Guillaume LUCCHINI
Président – Scala Patrimoine

Lauréat du Trophée de la Gestion de Patrimoine, Guillaume Lucchini est le Fondateur et Président de Scala Patrimoine, cabinet de gestion de patrimoine indépendant situé à Paris.

Membre de l'Institut des Avocats Fiscaux (IACF), Guillaume Lucchini opère aux côtés de professionnels juridiques et réglementaires dans la structuration et la gestion de leur patrimoine global.

Il intervient également au sein du Master de Droit du Sport d'Aix-Marseille et compte parmi les membres du jury des Trophées du Droit depuis 2015.

Le cabinet Scala Patrimoine accompagne dans la durée les familles, les entrepreneurs et professions libérales, ainsi que les sportifs de haut niveau dans la structuration et la gestion de leur patrimoine personnel et professionnel, en France comme à l'étranger.

Le cabinet est classé « Excellent » selon le magazine Décideurs 2016-2017.



Christophe BILLET
Avocat Associé – DS Avocats

Titulaire du Magistère DJCE (1990) et du DESS de juriste d'affaires de l'Université de Montpellier (1991), Christophe BILLET est associé du département Fiscal de DS AVOCATS.

Ses 25 années d'expérience, dont sept années dans des cabinets membres de réseaux d'audits (Arthur Andersen et Landwell (PWC)) lui ont permis de développer une expertise en matière de fiscalité des sociétés dans le cadre de transactions tant nationales qu'internationales. Il est ainsi intervenu sur les aspects fiscaux de nombreuses opérations d'acquisition (OPA, JV, LBO...) d'investissements ou de restructurations transfrontaliers.

Christophe BILLET a par ailleurs des compétences reconnues en matière de fiscalité immobilière et a réalisé plusieurs missions fiscales dans le cadre de montages contractuels complexes pour le compte de grands opérateurs immobiliers.

Introduction : Bitcoin et cryptomonnaies à la Une

1. Bitcoin et cryptomonnaies : **un actif patrimonial**

2. Bitcoin et cryptomonnaies : **traitement fiscal**

3. Bitcoin et cryptomonnaies : **comment optimiser sa sortie ?**

Introduction : Bitcoin et cryptomonnaies à la Une

Bitcoin et cryptomonnaies à la Une

LesEchos.fr

Bitcoin, cryptomonnaies : qu'est-ce que c'est, comment ça marche?

RAPHAEL BLOCH | Le 28/10 à 14:58



Il est possible d'acheter des monnaies virtuelles sur Internet et dans des bo

Le bitcoin met le cap vers les 10.000 dollars

NESSIM AIT-KACIMI | Le 31/10 à 12:31 | Mis à jour à 14:48



A 6.150 dollars, le cours du bitcoin a été multiplié par plus de six cette année - shutterstock

Comment fonctionnent ces nouveaux outils financiers ? Sont-ils seulement spéculatifs ? Où peut-on en acheter ? Les réponses aux questions soulevées par les monnaies 2.0.

ChallengeS

Finance et marchés

Pourquoi le bitcoin a franchi un nouveau record et dépasse les 6.000 dollars

Par Paul Loubière le 30.10.2017 à 18h20

Le bitcoin casse tous les records les uns après les autres depuis le début de l'année. Il a brièvement franchi les 6.300 dollars, signant un nouveau record historique, avant de retomber. Les avis sont très partagés sur l'imminence de l'éclatement d'une bulle financière sur la cryptomonnaie.



Depuis le début de l'année, le cours du bitcoin a progressé de plus de 500%.

LE FIGARO.fr

La valeur du bitcoin bat un nouveau record

Par Le figaro.fr, AFP agence | Mis à jour le 13/10/2017 à 07:43 / Publié le 13/10/2017 à 07:40



LE FIGARO PREMIUM

> 1€ le premier mois

118 commentaires



Après un été marqué par différentes crises, la cryptomonnaie a repris sa progression fulgurante pour atteindre 5247 dollars hier après-midi. Un bitcoin valait moins de 1000 dollars au début de l'année 2017.

Bitcoin et cryptomonnaies à la Une

Capital

ENTREPRISES ET MARCHÉS

CES START-UP QUI LÈVENT DES MILLIONS EN QUELQUES HEURES GRÂCE AU BITCOIN

PUBLIÉ LE 21/07/2017 À 18H50 | MIS À JOUR LE 23/10/2017 À 16H47



Associant les mécaniques des introductions en Bourse et du financement participatif, un nouveau mode de levée de fonds en crypto-monnaies, comme le Bitcoin, est en train d'exploser. Bienvenue dans le monde des Initial Coin Offerings (ICO), le nouveau Far West de la finance.



"Complément d'enquête". Ah, si j'étais riche !

A REVOIR

Présenté par
Thomas Sotto

Diffusé le 12/10/2017
Durée : 01h12



franceinfo
France Télévisions

Mis à jour le 13/10/2017 | 18:46
publié le 05/10/2017 | 23:03

136

Envie de gagner de l'argent sans quitter vos pantoufles ? Plusieurs solutions s'offrent à vous. Vous pouvez par exemple miser sur le bitcoin : cette monnaie virtuelle lancée il y a dix ans par une poignée de geeks est aujourd'hui un placement financier au rendement imbattable. A sa création, 1 bitcoin s'achetait 1 dollar. En septembre dernier, il a franchi la barre des 5 000 dollars.

Bitcoin et cryptomonnaies à la Une

Capital

Article Capital du 30/10/2017 – données du site coinmarketcap.com

❑ 180 milliards de dollars : la capitalisation totale des cryptomonnaies

La capitalisation totale des cryptomonnaies existantes s'élève actuellement à 180,2 milliards de dollars, soit environ 154 milliards d'euros. Depuis environ 6 mois, les volumes quotidiens d'échange de cryptomonnaies atteignent plusieurs milliards de dollars, avec des pointes à plus de 10 milliards par jour. Le bitcoin est toujours la principale devise électronique avec 57,2% du total, loin devant l'ethereum (16,5%) et le bitcoin cash (4,3%), devise née d'une scission avec le bitcoin en juillet dernier. Jusqu'en mars dernier, le bitcoin "original" représentait plus de 80% de la capitalisation totale des monnaies virtuelles.

❑ 1.231 : le nombre de cryptomonnaies existantes

À peine une douzaine affiche une capitalisation supérieure au milliard de dollars. Les ICO (Initial coin offerings), les levées de fonds en monnaies virtuelles, ont donné naissance à de nombreuses nouvelles devises.

❑ 110 : le nombre de fonds spéculatifs dédiés aux cryptomonnaies

Le cabinet de recherche spécialisé dans le secteur financier Autonomous Next a comptabilisé la création de 110 crypto hedge funds depuis 2011, dont 84 depuis le début de l'année. Mieux encore, la création du premier fonds de fonds en cryptomonnaies vient d'être annoncée.

Avec Protocol Ventures, Rick Marini, un entrepreneur et investisseur de la Silicon Valley (il a notamment investi dans Snapchat, Reddit et AngelList) veut lever 100 millions de dollars pour investir dans les fonds de cryptomonnaies. Séduit par ces actifs d'un nouveau genre, il n'en reste pas moins prudent. Au sujet des ICO, il a déclaré au site Axios que "probablement 97% de ces opérations étaient pourries et qu'il s'agissait d'un problème que le secteur devait nettoyer".

❑ 3,25 milliards de dollars : montant levé via les ICO depuis début 2017

Au-delà de la flambée des cours du bitcoin, les montants stratosphériques d'argent levés via ce nouveau mode de financement constituent l'événement de 2017, c'est ce qui pousse les autorités à agir et qui prouve que nous ne sommes plus en face d'un phénomène réservé à une poignée de geek spéculateurs. Selon le site spécialisé Coinschedule.com, les levées de fonds via des ICO représentent 3,25 milliards de dollars au 16 octobre 2017, contre à peine 96,4 millions l'an dernier. Le record de l'année est détenu par Filecoin : 257 millions de dollars.

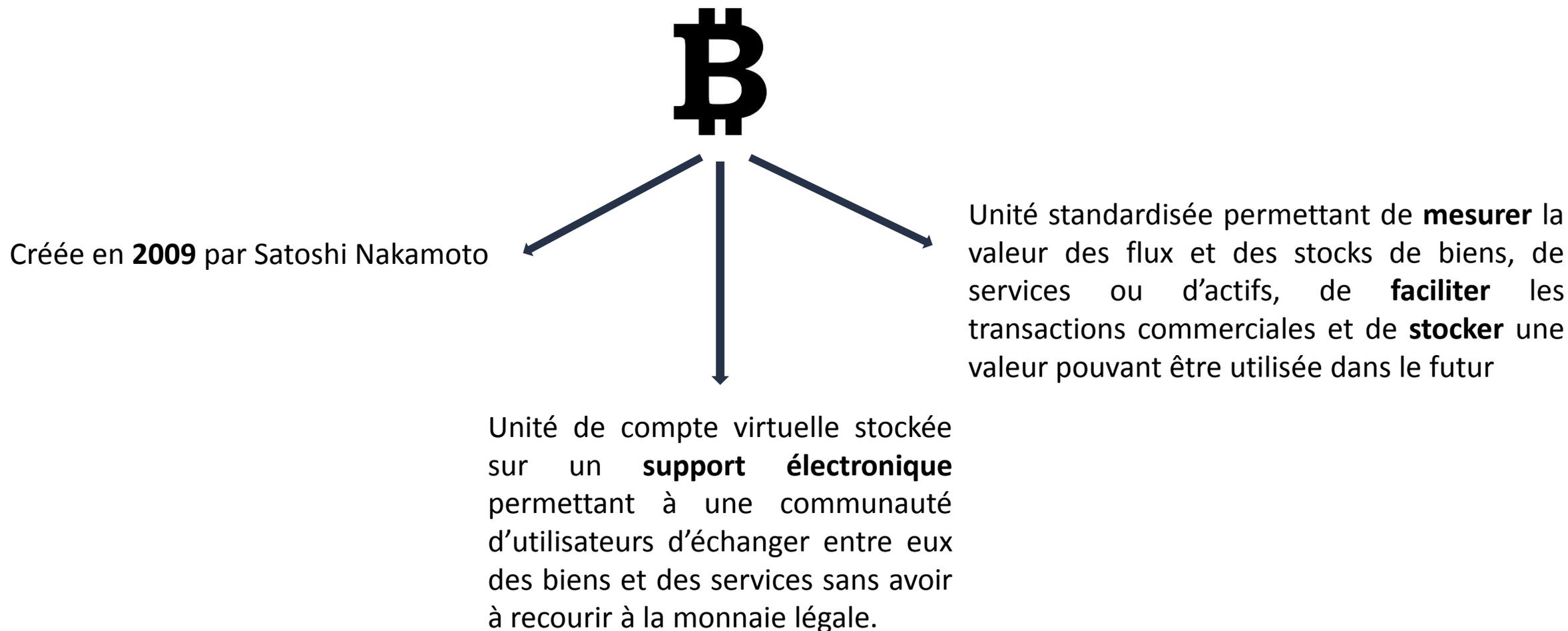
Une croissance quasi-exponentielle pointée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et qui a motivé la consultation publique qu'elle vient de lancer en vue de la mise en place d'une régulation. L'AMF rappelle aussi qu'il n'y a aucun moyen de vérifier les chiffres des ICO car il n'existe "aucune source d'information fiable", vu qu'il ne s'agit pas d'une activité réglementée. La Chine et la Corée du Sud ont d'ailleurs tout simplement interdit les ICO, constatant de nombreuses arnaques et fraudes.

❑ 540% : la hausse du cours du bitcoin depuis le début de l'année

Depuis le début de l'année, le bitcoin a bondi de 540%, à 6.169 dollars. Le BTC (le code du bitcoin) évolue actuellement à des niveaux records mais l'année a aussi été ponctuée par des trous d'air géants avec des replis brutaux de 30 à 40% de sa valeur, notamment en juin et en septembre. L'envolée est toutefois exponentielle depuis cette année. Jamais auparavant, le cours du bitcoin n'avait dépassé 1.500 dollars. Depuis le 28 avril 2013, le bond de cette devise atteint 4.460%, selon les chiffres de coinmarketcap.com. On peut comprendre que les investisseurs professionnels ou non soient de plus en plus nombreux à être séduits par la folie bitcoin...

1. Bitcoin et cryptomonnaies : un actif patrimonial

1.1. Bitcoin : une monnaie virtuelle non régulée



1.2. Bitcoin : une monnaie virtuelle alternative à la monnaie légale ?



Pas une **monnaie ayant cours légal** :
Possibilité de refuser le paiement en Bitcoin sans
contrevenir aux dispositions de l'article R 642 du
Code Pénal.

Pas un **moyen de paiement** au sens du Code Monétaire et
financier et de la définition de la monnaie électronique :
Le bitcoin n'est pas émis contre la remise de fonds et il
n'est pas assorti d'une garantie légale de remboursement
à tout moment et à la valeur nominale.

➤ Avril 2017, le bitcoin devient officiellement un moyen de paiement au Japon.

1.3. Bitcoin : un actif virtuel et patrimonial selon l'administration fiscale

➤ [Juin 2014] Rapport « *L'encadrement des monnaies virtuelles* ».

Remis au Gouvernement par le groupe de travail « monnaies virtuelles », piloté par Tracfin.

« Si les volumes existants de monnaies virtuelles ne sont pas susceptibles de déstabiliser le système financier, ces monnaies non officielles sont en développement et présentent des risques d'utilisations illicites ou frauduleuses »

Le rapport prévoit notamment de :

- **clarifier** le régime fiscal des monnaies virtuelles,
- **soutenir** au niveau européen le non assujettissement de ces monnaies à la TVA en raison des risques de fraude liés au caractère remboursable de la TVA sur des actifs immatériels.

1.3. Bitcoin : un actif virtuel et patrimonial selon l'administration fiscale

➤ [11 juillet 2014] **Mise à jour de la base BOFiP-Impôts.**

L'Administration précise la notion de « bitcoin » et le régime fiscal qui lui est applicable.

« Les Bitcoins et autres monnaies virtuelles faisant partie du patrimoine de leur propriétaire, ils devront être déclarés au titre de l'ISF »

1.4. Bitcoin : un actif patrimonial hautement spéculatif

Une rémunération pour service rendu



Monnaie virtuelle créée au sein d'une **communauté d'internautes** (« mineurs »), installés sur les unités informatiques connectées à internet un logiciel libre.



Unités de compte bitcoin créées selon un algorithme et ensuite allouées à chaque mineur en récompense de sa participation au fonctionnement du système.

Quantité de monnaie créée limitée par le programme à **21 millions de bitcoins**.

- Limite qui pourrait être atteinte aux alentours des années 2140.

Rythme de création des bitcoins régulé et fluctuant pour tenir compte du nombre de mineurs et de l'évolution de la capacité de calcul des unités informatiques connectées.

- De 50 bitcoins toutes les 10 minutes en 2009 à 25 bitcoins toutes les 10 minutes depuis janvier 2013.

1.4. Bitcoin : un actif patrimonial hautement spéculatif

Un actif financier hautement spéculatif

- Possibilité d'achat via des plateformes internet qui proposent, sans garantie de prix ni de liquidité, l'achat/vente de Bitcoins contre des devises ayant cours légal.

Rang	Site	Langue + Pays	Pour débutants	Fiabilité	Acheter avec...	Vote	Score
1		Chypre	✓	A+	x100 CFD + transfert SEPA + carte	+ (65 Votes) ★★★★★	9.90
2		France	✓	A+	CARTE + espèces + Ethereum (ETH)	+ (303 Votes) ★★★★★	9.85
3		Chypre	✓	A+	x100 CFD + transfert SEPA + carte	+ (65 Votes) ★★★★★	9.75
4		International	✓	B+	ESPECES + PayPal + transfert SEPA	+ (66 Votes) ★★★★★	9.70
5		USA	✓	A+	CARTE + transfert SEPA	+ (117 Votes) ★★★★★	9.65
6		USA	✗	A	VIREMENT BANCAIRE	+ (36 Votes) ★★★★★	9.55
7		Royaume-Uni	✓	A	CARTE + transfert SEPA + Ethereum	+ (21 Votes) ★★★★★	9.50
8		Anglais Royaume-Uni	✗	n/a	Tokens (jetons) - Ethereum	+ (2 Votes) ★★★★★	9.45
9		Anglais Royaume-Uni	✓	A	CARTE + Ethereum	+ (17 Votes) ★★★★★	9.35
10		Anglais USA	✗	B	CRYPTO-MONNAIES (249+ devises cryptos)	+ (3 Votes) ★★★★★	9.25
11		Anglais Hong Kong	✗	A	VIREMENT BANCAIRE	+ (48 Votes) ★★★★★	9.00
12		France	✓	B+	CARTE + espèces	+ (75 Votes) ★★★★★	8.90
13		France	✗	B+	CARTE + transfert SEPA	+ (90 Votes) ★★★★★	8.55
14		France Paris	✓	A	ESPECES	+ (14 Votes) ★★★★★	8.30
15		Anglais Russie	✗	B	CRYPTO-MONNAIES (149+ devises cryptos)	+ (13 Votes) ★★★★★	8.25
16		Anglais USA	✓	C+	PayPal	+ (4 Votes) ★★★★★	8.15
17		France Luxembourg	✓	B	CARTE	+ (11 Votes) ★★★★★	8.00
18		Anglais Pays-Bas	✓	B	VIREMENT BANCAIRE + espèces + espèces + espèces + espèces	+ (24 Votes) ★★★★★	7.65
19		France	✓	B+	CARTE + espèces	+ (23 Votes) ★★★★★	7.30
20		France Suisse	✓	C+	VIREMENT BANCAIRE	+ (25 Votes) ★★★★★	7.25
21		France	✓	B	ESPECES	+ (18 Votes) ★★★★★	7.20
22		Anglais USA	✗	B	CRYPTO-MONNAIES (75+ devises) + Zcash + Ethereum	+ (22 Votes) ★★★★★	7.10
23		Anglais Royaume-Uni	✓	B+	VIREMENT BANCAIRE + espèces + espèces + carte bancaire	+ (18 Votes) ★★★★★	7.05
24		Anglais Suisse	✗	n/a	CRYPTO-MONNAIES	+ (7 Votes) ★★★★★	7.05
25		Anglais Allemagne	✗	C+	VIREMENT BANCAIRE	+ (21 Votes) ★★★★★	7.00
26		Anglais Pays-Bas	✓	B+	CARTE	+ (13 Votes) ★★★★★	7.00
27		Anglais Décentralisé	✗	n/a	CRYPTO-MONNAIES	+ (11 Votes) ★★★★★	7.00

1.4. Bitcoin : un actif patrimonial hautement spéculatif

Les utilisateurs peuvent acquérir cette monnaie virtuelle, sans avoir participé au processus de création.

La valeur des Bitcoins résulte exclusivement de la confrontation entre l'offre et la demande, comme les autres monnaies.

1.5. Bitcoin : cours et volatilité

De 2011 à ce jour



Source : site abcourse.com

De janvier 2017 à ce jour



Source : site buybitcoinworldwide.com

1.6. Bitcoin et cryptomonnaies : quels risques, pour quels acteurs ?

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

- [Décembre 2013] Communiqué de presse de l'**Autorité bancaire européenne** (European Banking Authority).
 - Mise en garde du public sur les monnaies virtuelles,
 - Instruments non régulés,
 - Exposition à des risques importants pour leurs utilisateurs.

- [29 janvier 2014] Position 2014-P-01 de l' ACPR.
 - Le fait d'intervenir en tant qu'intermédiaire dans une opération de vente de Bitcoin relève d'une activité de prestataire de services de paiement, impliquant de disposer d'un agrément auprès de l'ACPR et de respecter toutes les règles applicables à cet égard, notamment prudentielles.
 - ≥ Décision LEMON WAY, ACPR 30 mars 2017 (Blâme et sanction pécuniaire de 80 000€).

En cas de sortie et de conversion en euros, les gros porteurs seront susceptibles de faire l'objet d'un signalement Tracfin de la part des banques dépositaires des fonds.

(Nécessité de conserver les traces des opérations).

1.6. Bitcoin et cryptomonnaies : quels risques, pour quels acteurs ?

Un risque financier certain

➤ [4 juillet 2014] « *Cartographie 2014 des risques et des tendances sur les marchés financiers et pour l'épargne* ».

Message d'alerte de l'AMF sur les risques associés aux monnaies virtuelles.

- Facteurs d'instabilité financière : risque de bulle, très forte volatilité,
- Aucun cadre légal protecteur de l'investisseur,
- Risques opérationnels de contrepartie, de liquidité, de non exécution.

➤ [15 avril 2015] « *Les nouvelles monnaies: enjeux macro-économiques, financiers et sociétaux* ».

Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental sur le Bitcoin et les autres monnaies virtuelles

- Anonymes par définition, interdisant la confiance,
- Déflationnistes par conception,
- Volatiles et spéculatives,
- Ne permettent pas le crédit,
- Échappent à toute taxe et contribution sociale,
- Échappent à toute régulation et à tout principe de garantie.

1.6. Bitcoin et cryptomonnaies : quels risques, pour quels acteurs ?

- [26 octobre 2017] **L'AMF** lance une consultation sur les Initial Coin Offerings et initie son programme UNICORN

« En l'absence de réglementation spécifique régissant l'ensemble des nouvelles levées de fonds s'appuyant sur les crypto-monnaies et la technologie Blockchain, l'Autorité des marchés financiers (AMF) souhaite recueillir l'avis des parties prenantes sur différentes pistes d'encadrement possibles et lance un programme d'accompagnement et d'analyse de ces opérations, baptisé UNICORN. »

- L'AMF tient en outre à souligner que les ICO présentent des risques élevés :
- Absence de réglementation spécifique,
 - Risques associés à la documentation d'information,
 - Risques de perte en capital,
 - Risques de volatilité ou d'absence de marché,
 - Risque d'escroquerie et de blanchiment,
 - Risques associés aux projets financés.

1.6. Bitcoin et cryptomonnaies : quels risques, pour quels acteurs ?

Un contrôle a posteriori via la réglementation sur l'intermédiation en biens divers

➤ [17 mars 2014] **Loi n° 2013-344** relative à la consommation.

Consécration d'une seconde catégorie d'intermédiaires en biens divers afin de réguler les propositions qui ne remplissent pas les critères de la première catégorie, soumise à un contrôle a priori de l'AMF. Le II de l'article L. 550-1 du code monétaire et financier prévoit qu'est également un intermédiaire en biens divers toute personne qui propose à un ou plusieurs clients ou clients potentiels d'acquérir des droits sur un ou plusieurs biens en mettant en avant la possibilité d'un rendement financier direct ou indirect ou ayant un effet économique similaire.

- L'AMF ne contrôle pas l'information délivrée aux investisseurs préalablement à la commercialisation (contrairement à la première catégorie de biens divers),
- Néanmoins, l'AMF peut se faire communiquer, à tout moment, les communications à caractère promotionnel concernant ces propositions, afin de s'assurer qu'elles répondent aux mêmes exigences que la première catégorie de biens divers, c'est-à-dire qu'elles doivent :
 - ✓ être clairement identifiables en tant que telles,
 - ✓ présenter un contenu exact, clair et non trompeur,
 - ✓ permettre de comprendre raisonnablement les risques afférents au placement.

1.6. Bitcoin et cryptomonnaies : quels risques, pour quels acteurs ?

Solutions Revenus
LaPlacedesBitcoins

Partager cette page

COMMENT AUGMENTER VOS REVENUS AVEC LES BITCOINS ?

+ de revenus **14%***
+ de sécurité - Blockchain System
+ de discrétion - 100% Anonyme

Didier A. - Nantes 44
"J'ai placé 100 € pour essayer et j'ai gagné 160 € en quelques jours ! Merci à mon conseiller crypto-monnaie ! Je recommande maintenant à tous mes amis..."

Patrick C. - Lyon 69
"Ce me paraissait tellement simple et tellement rentable que ma première réaction était la méfiance. J'ai quand même voulu tester et mon placement a été multiplié par 2 en quelques semaines. Aujourd'hui je ne comprends même pas que tous le monde n'ait un compte en crypto-monnaie !..."

Estelle P. - Bordeaux 33
"J'en ai fini des placements sur livret ou sur un PEL qui ne me rapporte plus rien depuis des années ! J'ai découvert les bitcoins depuis un an et je viens de faire un très beau voyage en Asie avec ce que j'ai gagné !"

Essayer les Bitcoins

Gratuit, Confidentiel et sans aucun engagement

*Nom *Prénom

*Code postal *Téléphone

*Email

- *Ma capacité d'épargne -

Obtenir une simulation

Transaction Fees FREE

Vous ne connaissez pas les Bitcoins ? Savez vous comment vous pouvez augmenter vos revenus ou multiplier votre épargne très rapidement ? Rien de plus simple ! Testez maintenant les crypto-monnaies sans engagement.

AUGMENTEZ VOS REVENUS MAINTENANT

Avec les **Bitcoins**

Faire une simulation

Comment ça marche ? Combien ? Puis-je tester ?

Les Crypto-monnaies de type Bitcoins peuvent vous permettre de CHANGER DE VIE !

Savez vous comment fonctionnent les Bitcoins ? Rien de plus simple ! Une monnaie électronique encore plus sécurisée que l'argent de la banque de France car elle se fonde sur la "blockchain". Une monnaie discrète mais qui est entrain de révolutionner les marchés financiers ! Une monnaie qui prend de la valeur chaque jour au fil que les utilisateurs deviennent de plus en plus nombreux ! En 1 an ces monnaies ont été valorisés de plus de 400% en moyenne !

Cryptoplace vous offre la possibilité de comprendre, de découvrir et de tester les Bitcoins. Essayez et regardez comment vos revenus augmentent chaque jour !

Vous voulez savoir comment ça marche ?

Vous voulez savoir combien ça rapporte ?

Vous souhaitez savoir si il existe quelque risque que ce soit ?

En savoir +

2. Bitcoin et cryptomonnaies : traitement fiscal

2.1. Bitcoin et cryptomonnaies : imposition des gains de cession

- Distinction selon que l'achat-revente des bitcoins est réalisé à titre occasionnel ou habituel.

Activité occasionnelle

- Article 92 du CGI : imposition au titre des BNC « des bénéfices de toutes occupations, exploitations lucratives et sources de profits ne se rattachant pas à une autre catégorie de bénéfices ou revenus ».
- L'absence de caractère professionnel de l'activité est sans incidence sur son caractère imposable (CE 19 février 2014, n°354380).
- Il suffit d'être en présence d'une source du profit susceptible d'être renouvelée.
- L'administration fiscale considère ainsi qu'un gain réalisé lors d'une cession de bitcoins procède d'une intention spéculative, et est donc imposable dans la catégorie des BNC lorsque que l'activité est réalisée à titre occasionnel (BOI-BNC-CHAMP-10-10-20-40 du 3 février 2016).

2.1. Bitcoin et cryptomonnaies : imposition des gains de cession

Activité habituelle

- Il s'agit d'une activité commerciale par nature dont les revenus sont imposables dans la catégorie des BIC (BOI-BIC-CHAMP-60-50 du 11 juillet 2014).

Distinction entre activité occasionnelle et habituelle

- Il s'agit d'une question de fait propre à chaque espèce.
- Des opérations peu nombreuses mais périodiques peuvent caractériser une habitude.
- Dans les cas d'achat-revente de récépissés warrants relatifs à des stocks de cognac et d'eaux-de-vies, la jurisprudence a exclu le caractère occasionnel du profit tiré de la vente des deux récépissés warrants acquis deux ans auparavant (CE 6 juin 1984 n°49031; CAA Bordeaux 16 février 1999 n°96-1722).

2.1. Bitcoin et cryptomonnaies : imposition des gains de cession

Modalités d'imposition

- Taux progressif de l'impôt sur le revenu.
- CSG / CRDS = 9,7%.
- Application d'une majoration de 25% au gain réalisé en l'absence d'adhésion à un centre de gestion agréé (BIC) ou une association de gestion agréée (BNC).
- Adhésion possible même en cas de revenus non professionnels.
- 1ère adhésion : dans les 5 premiers mois de l'année ou dans les 5 premiers mois du début de l'activité.
- Question : Début de l'activité : date de l'acquisition des bitcoins ou de leurs reventes ?
- Précaution : Adhérer dans les 5 premiers mois de l'année de cession.

2.2. Bitcoin et cryptomonnaies : TVA

- Ne peuvent être soumises à la TVA que les opérations réalisées par un assujetti.
- Assujetti : personne qui effectue de manière indépendante une activité économique.
- Activité économique suppose le caractère habituel
- **CJUE 22 octobre 2015** : l'échange d'unités de la devise virtuelle bitcoin contre des devises traditionnelles est exonéré de TVA en application de l'article 135, 1-e de la directive du 28 novembre 2006, qui exonère de TVA les opérations portant sur les devises, billets de banque, et monnaie qui sont des moyens de paiement légaux. Selon la CJUE, le bitcoin constitue un moyen de paiement accepté par les parties à une transaction.

2.3. Bitcoin et cryptomonnaies : ISF et IFI

- L'ISF est assis sur l'ensemble des biens, droits et valeurs qui composent le patrimoine du redevable.
- Le bitcoin fait partie des éléments imposables.
- En revanche, en 2018, avec le remplacement de l'ISF par l'IFI, le bitcoin sort du champ de l'impôt sur le patrimoine et n'a plus à être déclaré.

2.4. Bitcoin et cryptomonnaies : Exit tax

- Le transfert du domicile fiscal hors de France, entraîne l'imposition des plus-values latentes sur droits sociaux et valeurs mobilières, des créances trouvant leur origine dans une clause de complément le prix et des plus-values en report d'imposition.
- L'article 167 bis du CGI ne visent pas les bitcoins dont les gains latents ne deviennent pas imposables, en cas de transfert de la résidence hors de France.

3. Bitcoin et cryptomonnaies : comment optimiser sa sortie ?

Bitcoin et cryptomonnaies : comment optimiser sa sortie ?

1. Compilez tous ses mouvements dans un livre en cas de contrôle TRACFIN

2. Privilégiez les régimes micro BIC et micro BNC

- Augmentation des seuils pour 2018 : de 82 800 à 170 000€ en micro BIC, de 33 200 à 70 000€ en micro BNC
- Abattement sur le CA : 71% (ou 50%) en micro BIC et 34% en micro BNC
- Charges sociales : 13,4% sur la vente de marchandises (micro BIC) , 23,1% sur les services (micro BNC)

3. Attention à la règle du prorata temporis pour la 1^{ère} déclaration de début d'activité

4. Pensez à utiliser la règle du quotient pour minimiser l'impôt sur le revenu

- Le système du quotient consiste à ajouter le quart du revenu exceptionnel au revenu habituel, puis à multiplier par 4 le supplément d'impôt correspondant. L'impôt relatif au revenu exceptionnel est ainsi payé en une seule fois, ce qui permet d'éviter la progressivité du barème de l'impôt.

5. Privilégiez les déductions d'impôts aux réductions d'impôts

Merci de votre attention

Scala Patrimoine
20, rue Royale – 75008 Paris
01.40.13.19.30
www.scala-patrimoine.fr

 @SCALAPATRIMOINE

 Scala Patrimoine

DS Avocats
6, rue Duret – 75016 Paris
01.53.67.50.00
www.scala-patrimoine.fr

 @DS_AVOCATS

 DS Avocats